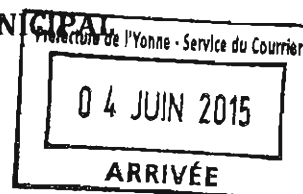


REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2015-37
Séance du Vendredi 29 mai 2015



Nombre de membres			
Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 2
En exercice	: 15	Absents excusés	: 4
Présents	: 11	Absents	: /

Date de convocation : 19/05/2015 Date d'affichage: 19/05/2015

L'An deux mil quinze, le vendredi 29 mai à 20 h 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal BEAUFILS, Maire

Etaient présents : Mmes D. LOPES -C. BATTE - Ch. GUILLAUME
Mrs Ph. LAVANDIER - J.L. VARLET - A. CAUDAL -
R. LUZY - L. MEUNIER - - Ch. JOVANI - J.Ph. HUTIN -

Absents excusés : Mme I. DESMEDT (pouvoir à J.Ph. HUTIN) -
Mr J. DUHANOT (pouvoir à Ch. JOVANI).
Mrs G. LEPEN - M. MONMUSSON

Absents : //

Secrétaire de séance : R. LUZY

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Objet: ADHESION DES COMMUNES VOLONTAIRES AU SERVICE COMMUN ADS-SIG
ENTRE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS ET SES COMMUNES MEMBRES.**

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové « A.L.U.R.],
VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales « C.G.C.T. »,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le projet de schéma de mutualisation établi par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois « C.A.A. »
CONSIDERANT que la loi A.L.U.R. du 24 mars 2014 prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'ETAT pour l'assistance technique et l'Application du Droit des Sols « A.D.S. » des communes 10 000 habitants et plus ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale regroupe une population totale d'au moins 20 000 habitants ; que la fin de cette mise à disposition applicable à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, prendra effet au 1^{er} juillet 2015 ;
CONSIDERANT que l'article L5211-42 du C.G.C.T. dispose qu'en dehors des compétences transférées, il est possible à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale « E.P.C.I. » à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs ; que l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que les communes peuvent charger l'E.P.C.I. d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au Code de l'Urbanisme en matière de droit des sols ;

.../...

- **RAPPEL ! (C.R. 24/04/2015)**
Bruits de voisinage - attention aux nuisances !

Les beaux jours sont de retour, ainsi que les travaux de jardinage et de bricolage. Pour rester en harmonie avec le voisinage, il faut respecter les horaires fixés par arrêté préfectoral n°DDASS/SE/2006/478 du 21/12/2006. L'article 12 de cet arrêté stipule :

. Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

RAPPEL ! (C.R. 24.04.2015)
Tout brûlage de végétaux est interdit.

Veillez déposer vos déchets verts à la déchetterie. (C.R. du 27/03/2015)

La loi NOTRe :

Cette loi a pour vocation de supprimer la Commune, au mépris de toute démocratie qui veut que les élections les mieux suivies et les élus les mieux élus soient justement les élections et élus municipaux.

Afin de montrer notre désaccord avec cette loi, nous avons masqué tous nos panneaux d'entrée et de sortie de commune le week-end de la Pentecôte,

Des photos ont été prises et adressées à Madame Dominique VERIEN, Présidente de l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne, pour être transmises au Sénat et faire valoir nos arguments.

Défendons nos communes, nous sommes la base démocratique et l'avenir de notre Pays.

« Montigny la Resle et ses élus sont pour la sauvegarde des libertés locales.

En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales.

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural. »

Séance levée à 23h30
Prochaine réunion le V.26/06/15



Le Maire
Chantal BEAUFILS

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 29 mai 2015 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES -
Chrystelle GUILLAUME - Céline BATTE
Mrs Philippe LAVANDIER - Jean-Luc VARLET -
A. CAUDAL - Ludovic MEUNIER - Romuald LUZY -
Jean-Philippe HUTIN - Christophe JOVANI -

Absents excusés : Isabelle DESMEDT (pouvoir à J.Ph. HUTIN)
Jérôme DUHANOT (pouvoir à Ch. JOVANI)
Gérard LEPEN -Mickaël MONMUSSON

Absent : //

Secrétaire de séance : R. LUZY

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 24/04/2015.

Ordre du jour :

Location logement n°3 Rte de St Florentin - délibération n°2015-35 -

Suite au départ de l'ancienne locataire Mme Elodie BASTISTELLI et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le logement à Mr Antonin POMMIER et Mme Cécile TIBONI, à compter du 1^{er} juin 2015.
- CHARGE le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Stage d'une étudiante de l'I.U.T. d'Auxerre - délibération n°2015-36

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de prendre en charge Cyndelle MONTANBON, domiciliée au Mont St Sulpice, étudiante à l'I.U.T. d'Auxerre, pour un stage de trois mois.
- CHARGE le Maire de signer la convention avec l'I.U.T. d'Auxerre et Melle Cyndelle MONTANBON.

**Adhésion des communes volontaires au service commun ADS-SIG,
entre la Communauté de l'Auxerrois et ses communes membres -
délibération n°2015-37-**

- Délibération jointe à ce compte rendu.

**Conseil Général - demande de dérogation pour la construction du C.P.I. -
délibération 2015-38**

Le Conseil municipal décide de demander à Mr le Président du Conseil Général de l'Yonne une dérogation concernant l'opération 2011_03060 du 26/10/2012 pour la construction d'un « Centre de Première Intervention ».

**Conseil Général - annulation de la construction de l'Espace Animations
Délibération n°2015-38 -**

Le Conseil municipal décide de demander à Mr le Président du Conseil Général de l'Yonne d'annuler l'opération 2011_03064 du 26/10/2012 concernant la construction d'un Espace animations.

Point sur les travaux de voirie - délégué Jean-Luc VARLET

Travaux exécutés :

. Ru Bouilly : à l'entrée de la rue de Gougry et en bordure de la RN77, fouille en tranchée, fourniture et mise en œuvre d'une canalisation diamètre 400 mm, remblai grave ciment et finition enduit bicouche ;

. Les Escoulines : Fouille en tranchée, fourniture et mise en œuvre d'une canalisation diamètre 400 mm, remblai grave ciment et raccord d'enduit à l'émulsion et gravillons.

.../...

Travaux à venir :

. Rue des Buttes : rebouchage des trous à la grave émulsion, fourniture et mise en œuvre d'un enduit bicouche sur les zones dégradées. Réalisation d'un enduit mono couche à l'émulsion de bitume et gravillons porphyre.

. Voie Romaine :

* Aménagement sécuritaire - Création de deux ralentisseurs, fourniture et mise en œuvre de signalisation.

* Marquage au sol arrêt de bus et signalisation.

. Merry : Marquage au sol pour arrêt de bus, signalisation et passage piétons.

Point sur les travaux de bâtiments communaux - délégué Alain CAUDAL

Travaux exécutés :

. Réfection des enduits du mur de l'entrée près des écoles,

. Construction d'un muret dans l'Aire de Loisirs « Les vergers »

Travaux à venir :

. Démoussage sur l'ensemble de la toiture de l'Eglise, reprise d'une gouttière, changement des tuiles abimées,

. Fourniture et pose des panneaux chauffage dans l'Eglise.

. C.P.I. - appel d'offres en cours d'analyse.

Journée « Champêtre & Animalière du 30 août 2015

Progression de l'organisation de cette journée. Les personnes intéressées, au déroulement de cette fête, sont invitées à la réunion prévue tous les samedis à 10h30 en mairie. Merci aux bénévoles déjà inscrits.

Suite à notre contact par écrit, les Présidents des Associations de la Commune sont priés de nous avvertir avant le 05 juillet s'ils désirent un emplacement sur les lieux.

P.L.U. - délégué Philippe LAVANDIER

La commission s'est rencontrée le 18/05 à 18h00 pour analyser l'Orientation d'Aménagement et de Programmation et le règlement.

Une autre réunion est prévue mi-juin.

DIVERS :

« **Les Amis des Chats de l'Yonne** » Un courrier du 11/05/15 concernant les chats errants sur notre Commune. Beaucoup ont été stérilisés et identifiés gratuitement par l'aide financière provisoire de la fourrière. Ces chats sont trappés par les bénévoles de l'Association, afin d'éviter la prolifération. La Présidente de cette Association nous demande de les aider en leur procurant une cage de capture.

« **La Fourrière Animale de Branches** » porte ouverte le samedi 13 juin 2015 de 10h30 à 16h00 - Invitation de Madame Béatrice CLOUZEUX, Présidente & Maire de BRANCHES.

**« N.A.P. » Nouvelles Activités Périscolaires -
les vendredis de 13h30 à 16h30 -**

. 05 juin = Tri sélectif avec « C.A.A. » - jeux extérieurs

. 12 juin = Judo - activités manuelles - jeux extérieurs.

. 19 juin = activités manuelles - jeux extérieurs -

. 19 juin = Cuisine au restaurant « Le Soleil d'Or » -

Activités manuelles & Jeux extérieurs

. 26 juin = au Stade « Jean Combard » « AGILITY »

avec Mr L. COCHET, Président du Club Canin de l'Auxerrois

. 03 juillet = Pique-nique et sports au Stade :

« TENNIS » Mr Patrick LOULERGUE

« FOOTBALL » Mr Jérôme DUHANOT

Voir d'autres sports, suivant la disponibilité des associations.

Suivant le déroulement de ce programme, les animatrices, des quatre groupes d'âges, organisent d'autres activités. Chacune gère 2 ateliers d'1h30 dans des endroits différents.

CONSIDERANT que la lecture combinée des articles L.5211-4-2 & R.423-15 permet d'envisager la création par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme afin d'assister les communes membres ; que la création de ce service s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens prévus par le projet de schéma de mutualisation ;
 CONSIDERANT que , pour un fonctionnement efficient de ce service commun il est également nécessaire d'y intégrer des missions relatives au développement des Systèmes d'Informations Géographiques « S.I.G. », consistant notamment à identifier les partenaires, collecter et recenser les informations géographiques des communes membres afin de les intégrer dans le logiciel S.I.G. ;
 CONSIDERANT que le service commun A.D.S.-S.I.G. sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la Commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision, ainsi que sous certaines conditions du suivi et du contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions ;
 CONSIDERANT que le service commun A.D.S. instruira les actes et autorisations suivants, délivrés par le territoire de la commune, et qui relèvent de la compétence du Maire au nom de la Commune :

- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager,
- Certificats d'urbanisme,
- Déclarations préalables,
- L'accessibilité des autorisations de travaux relatives à la construction, l'aménagement ou la modification d'un Etablissement Recevant du Public « E.R.P. »

CONSIDERANT qu'une convention doit-être signée entre la Commune adhérente au service A.D.S.-S.I.G. et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;
 CONSIDERANT que cette convention vient notamment préciser le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours ;

CONSIDERANT que les conditions de tarification applicables aux communes en contrepartie de la prestation rendue par le service commun auront un impact sur le montant des attributions de compensation des communes membres du service commun A.D.S.-S.I.G. ;

CONSIDERANT que l'objectif de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est de pouvoir rendre ce service opérationnel au plus tôt le 1^{er} juillet 2015 ;
 CONSIDERANT que les dossiers qui feront l'objet d'un dépôt en mairie, dans les communes adhérentes, après le 1^{er} juillet 2015, seront instruits par le service commun crée par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 7 - Contre : 2 - Abstentions : 5,

DECIDE d'adhérer au service commun A.D.S.-S.I.G. mis en place par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la C.A.A. ;

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dits.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 04/06/15

Publication ou notification le 04/06/15



pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Chantal BEAUFILS